

M. GAMONDÈS Christian Maurice



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 23 novembre 2024

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 22 novembre 2022 sous réserves d'incidents

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL

DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil

Article 1378-1 Code de procédure civile

Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 10 août 2020, **Monsieur Christian Maurice GAMONDÈS**, en son vivant retraité, demeurant à AVIGNON (84000) 35 rue Charrue, né à MEYRAS (07380), le 12 octobre 1952, célibataire, non lié par un pacte civil de solidarité, décédé à AVIGNON (84000) le 8 septembre 2022, a consenti un legs universel. Ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Laurence GUILIÉ, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « Hélène SELLIER-DUPONT et Laurence GUILIÉ, notaires associés », titulaire d'un Office Notarial à AVIGNON (Vaucluse), 2 place Saint Lazare, le 3 novembre 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine et dont la copie authentique a été reçue par le Greffe du Tribunal Judiciaire d'Avignon le 9 novembre 2022.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Vincent PIETO, notaire à PARIS 8ème 9 rue d'Astorg, référence CRPCEN : 75112, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de AVIGNON de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.



Écrit par Echo du Mardi le 22 novembre 2022

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
Pour insertion Le Notaire

3955014

Publié le 22/11/2022